

Jour de séance 23

le mercredi 4 avril 2012

10 h

Prière.

M. Boudreau (Shediac—Cap-Pelé) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir le financement du Conseil consultatif sur la condition de la femme. (Pétition 71.)

---

M. Melanson (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir le financement du Conseil consultatif sur la condition de la femme. (Pétition 72.)

---

M. Fraser (Miramichi—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire un nouveau foyer de soins doté de lits additionnels pour remplacer le Mount St. Joseph Nursing Home et réclamant la réintégration, à temps plein, du personnel infirmier en soins palliatifs à l'Hôpital régional de Miramichi. (Pétition 73.)

---

M. Bertrand LeBlanc (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à construire un nouveau foyer de soins doté de lits additionnels pour remplacer le Mount St. Joseph Nursing Home et réclamant la réintégration, à temps plein, du personnel infirmier en soins palliatifs à l'Hôpital régional de Miramichi. (Pétition 74.)

---

Après les questions orales, M. Fraser invoque le Règlement; il soutient que le premier ministre et l'hon. M<sup>me</sup> Blais ont accusé le chef de l'opposition de faire de « fausses déclarations » et de « fausses accusations ». Le président de la Chambre prévient les parlementaires de ne pas faire de telles imputations.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M<sup>me</sup> Blais :

23, *Loi modifiant la Loi sur les compagnies de prêt et de fiducie* ;

par l'hon. M. Trevors :

24, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;

par l'hon. M. Higgs :

25, *Loi modifiant la Loi sur le remboursement du crédit d'impôt pour les frais de scolarité.*

---

M. Fraser donne avis de motion 37 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Bernard LeBlanc, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation — notamment la correspondance —, quel que soit le support, relative au nombre de lits désignés pour un autre niveau de soins, au nombre de lits désignés ainsi qu'au nombre des effectifs infirmiers, composés de personnel infirmier immatriculé, de personnel infirmier auxiliaire autorisé et de préposés aux soins personnels, affectés aux patients recevant un autre niveau de soins dans chacun des hôpitaux de la province.

---

M. Doucet donne avis de motion 38 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Haché, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la documentation — notamment la correspondance —, quel que soit le support, portant sur les négociations conduites entre l'ancien ministère de l'Approvisionnement et des Services, le ministère des Transports et de l'Infrastructure, l'ancien ministère du Tourisme et des Parcs, le ministère de la Culture, du Tourisme et de la Vie saine ainsi que tous les autres ministères et organismes du gouvernement et New Castle Hotels & Resorts et Southwest Properties relativement au Algonquin Hotel.

---

M. Kenny donne avis de motion 39 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu que le projet de remise à neuf de Point Lepreau a trois ans de retard et dépasse le budget par 1 milliard de dollars ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur de Bernard Lord a signé en 2006 le contrat de remise à neuf, sans que ce dernier contienne de protection contre le dépassement de coûts ;

attendu que le ministre de l'Énergie a dit à la Chambre que son gouvernement n'acceptera rien de moins qu'une indemnisation intégrale de la part du gouvernement du Canada pour le dépassement de coûts à Lepreau ;

attendu que le premier ministre du Canada a publiquement dit que le gouvernement fédéral n'honorera que ses obligations contractuelles relativement au projet de remise à neuf ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'intenter une action en justice contre le gouvernement fédéral afin de récupérer le montant total du dépassement de coûts à Lepreau.

---

M. Arseneault donne avis de motion 40 portant que, le jeudi 12 avril 2012, appuyé par M. Boudreau, il proposera ce qui suit :

attendu que la hausse du prix de l'essence crée des difficultés financières considérables pour les gens ordinaires du Nouveau-Brunswick, surtout ceux qui habitent les régions rurales ;

attendu que le gouvernement conservateur a augmenté la taxe sur l'essence de 2,9 cents le litre, TVH en sus, dans son premier budget, malgré sa promesse électorale de ne pas augmenter les taxes et impôts qui touchent les gens ordinaires du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement provincial a perçu 247,3 millions de dollars en taxes sur l'essence en 2010-2011 ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre exhorte le gouvernement à mettre en place sans délai un remboursement de la taxe sur l'essence pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

---

Les motions 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 23, 24, 26 et 27, sur autorisation de la Chambre, sont retirées.

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Fraser, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant le jeudi 5 avril 2012 : motions 29 et 32.

---

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire de séance du jeudi 5 avril 2012 et de siéger de 11 h à 16 h ce jour-là.

---

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget (motion 25).

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 25, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le président interrompt les délibérations et met en garde les parlementaires contre l'emploi d'accessoires pour manipuler le système audio de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.